

Économie solidaire et inégalités de genre : une approche en termes de justice sociale

The solidarity economy and gender inequality: a social justice approach

Isabelle Guérin

Number 289, July 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1022176ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1022176ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (print)
2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Guérin, I. (2003). Économie solidaire et inégalités de genre : une approche en termes de justice sociale. *Revue internationale de l'économie sociale*, (289), 40–56. <https://doi.org/10.7202/1022176ar>

Article abstract

To what extent can the solidarity economy address the delicate issue of gender inequality? Drawing on two case studies taken from contexts as varied as France and Senegal, the author shows that the solidarity economy offers a unique opportunity for thinking about how to overcome gender inequality through its ability to re-examine the relationship between family, market, public authorities and civil society. On one hand, intermediate institutions make it possible to deal socially and collectively with problems that until now belonged to the private sphere and, consequently, primarily to women. On the other hand, these intermediate institutions allow the difficulties encountered by certain parts of the population, particularly women, to be formulated, expressed and acknowledged (difficulties which have been ignored or neglected by the market and government), thus compensating for the shortcomings of a universalistic justice system that is indifferent and blind to certain kinds of inequality. At the same time, these practices are extremely vulnerable. While a degree of prudence is advisable, supporting these types of initiatives is essential in the search for collective choices that are not dictatorial but respectful of individual preferences.

ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET INÉGALITÉS DE GENRE: UNE APPROCHE EN TERMES DE JUSTICE SOCIALE

par Isabelle Guérin ^(*)

Dans quelle mesure l'économie solidaire peut-elle répondre à la délicate question des inégalités de genre? En s'appuyant sur deux études de cas empruntées à des contextes aussi variés que la France et le Sénégal, l'auteur montre que l'économie solidaire, de par sa capacité à repenser l'articulation entre famille, marché, autorités publiques et société civile, offre une opportunité inédite pour penser la lutte contre les inégalités de genre. D'une part, l'existence d'espaces intermédiaires permet de socialiser et de mutualiser la prise en charge de problèmes qui incombait jusque-là à la sphère privée, et donc essentiellement aux femmes. D'autre part, en permettant la formulation, l'expression et la revendication des difficultés rencontrées par certaines catégories de population et en particulier les femmes, difficultés ignorées ou négligées par le marché ou l'Etat, ces espaces intermédiaires pallient les insuffisances d'une justice universaliste, insensible et aveugle à certaines formes d'inégalités. En même temps, ces pratiques sont d'une grande fragilité. Si la prudence est donc de mise, soutenir ce type d'actions est pourtant primordial dans le but d'élaborer des choix collectifs qui ne soient pas dictatoriaux, mais respectueux des préférences personnelles.

(*) Institut de recherche pour le développement (laboratoire Population, environnement, développement), université de Provence, Marseille.

De plus en plus, à l'échelle mondiale, face aux carences de l'Etat et du marché, le recours à l'économie solidaire apparaît comme la solution qui s'impose pour « réencaster » l'économique dans le social et dans le politique. Mais quels sont les enjeux de l'économie solidaire face aux inégalités entre sexes? Curieusement, cette question pourtant cruciale a été peu étudiée jusqu'à présent. Il devient urgent d'analyser la place et le rôle des femmes dans ce mouvement en plein essor, les opportunités et les perspectives offertes, mais aussi les dangers et les écueils possibles. Commençons par un premier constat: au Nord comme au Sud, bon nombre de pratiques d'économie solidaire sont animées par des femmes et destinées à des femmes. Face à la délicate conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, face à des responsabilités matérielles croissantes, face aux difficultés d'accès à la propriété et au crédit, les femmes sont souvent les premières à se mobiliser et à s'auto-organiser. C'est le cas notamment dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition (groupements d'achat, épiceries sociales, restaurants, services de traiteur, cuisines collectives, banques

céréalières), de la couture et de l'entretien du linge (laverie, retouche, repassage, magasin de mode), de la santé et des services de soins à autrui (garde d'enfants, soins aux personnes âgées), des relations avec les administrations et l'environnement institutionnel (services de médiation), du commerce, de la production et de l'artisanat, de l'épargne, du crédit et de l'assurance, de l'éducation et de la formation (alphabétisation, transferts de connaissances et de savoir-faire) et enfin de la culture et de la communication (espaces d'expression politique et culturelle). Au-delà des spécificités nationales et de la diversité des appellations, quoi de commun entre toutes ces expériences et quelles perspectives offrent-elles? En nous appuyant sur des observations empiriques approfondies menées en France et au Sénégal, nous proposons les hypothèses suivantes. Ces différentes expériences se présentent d'abord comme un moyen de soulager le quotidien des femmes qui les animent, poussées avant tout par le besoin et la nécessité. L'allègement de leurs obligations par leur mise en commun et l'amélioration du quotidien sont un premier résultat en soi. Néanmoins, le véritable enjeu nous semble résider au-delà, dans leur capacité à articuler l'économie au politique en dépassant l'opposition entre espace privé-domestique et espace public. Cette articulation – même si elle est délicate et encore balbutiante – offre une réponse aux défis actuels de la justice sociale.

L'économie solidaire comme mode de démocratisation des pratiques économiques

L'économie solidaire a progressivement été définie de manière empirique, à partir des pratiques des acteurs. Au sens le plus large, elle désigne l'ensemble des pratiques économiques contribuant à démocratiser l'économie (Laville, 1999), et ce processus de démocratisation s'appuie sur deux mécanismes. Le premier concerne l'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes et non monétaires). Miser sur cette hybridation suppose de reconnaître la pluralité des formes d'agir économique – échange marchand, action publique *via* la redistribution et échange réciproitaire – et d'accorder aux pratiques réciproitaires et de soins à autrui un statut à part entière ne les considérant ni comme un résidu de la tradition propre aux sociétés exotiques ni comme une vertu féminine se déployant uniquement au sein de l'espace domestique, mais comme une véritable forme d'agir économique. Le second mécanisme réside dans la construction conjointe de l'offre et de la demande à partir d'espaces publics de proximité permettant une réarticulation de l'économie au social et au politique (Eme et Laville, 1994). Qu'une pratique économique soit solidaire implique donc nécessairement un ancrage politique, même si celui-ci est plus ou moins explicite.

Pour une justice sociale pluraliste

Les renouvellements récents des théories de la justice sociale, en particulier les travaux d'Amartya Sen, ont bien montré que la démocratisation des

(1) Nous nous appuyons ici sur Sen, 1984, 1993 a, 2000 a, 2000 b.

pratiques économiques était le seul moyen d'avancer vers une société plus juste tout en restant efficace⁽¹⁾. L'approche en termes de « capacités » proposée par Sen porte sur les inégalités d'aptitude à la conversion des droits formels en liberté réelle : l'universalité des droits, en dépit de l'idée d'égalité qui lui est attachée, peut se révéler foncièrement inégalitaire. Les femmes souffrent particulièrement de cette forme d'inégalité : le poids des obligations familiales, dont les femmes ont principalement la charge quels que soient les contextes, est un premier obstacle, sans pour autant être le seul. Entre en jeu également la capacité des femmes à prendre conscience de leurs droits et à les faire valoir. Or cette capacité s'exerce de manière très disparate. Elle fait appel à des aptitudes cognitives, de plus en plus nécessaires du fait d'un environnement institutionnel toujours plus complexe. Elle fait aussi appel au jugement moral de chacune (« *A quoi ai-je droit ?* », « *Dans quelle mesure suis-je responsable de ma situation ?* »). Du fait de cette disparité, comment faire en sorte que les personnes – hommes ou femmes – soient en mesure de convertir leurs droits, pour reprendre l'expression de Sen, et comment compenser le caractère inégalitaire d'une justice universaliste, et donc aveugle aux difficultés éprouvées par certaines personnes, en raison de particularités individuelles ou sociales, pour transformer leurs ressources et leurs droits en de réelles potentialités ?

Face à ces différentes questions, un premier élément de réponse consiste à admettre qu'il n'existe pas de critères objectifs de validité en matière de justice sociale. La définition du juste et de l'injuste et, plus globalement, celle de l'intérêt général ne peuvent relever uniquement d'une harmonisation spontanée entre intérêts individuels et collectifs ou d'une solution unique imposée par une autorité supérieure. Ces définitions sont nécessairement le fruit d'un processus pluraliste. Un pluralisme moral, au sens où il existe une diversité de conceptions du « bien », y compris au sein de la communauté scientifique, dont l'objectivité absolue est un leurre. Un pluralisme politique, au sens où c'est l'action collective, représentative des intérêts des différents groupes sociaux, qui permet de respecter la diversité des valeurs. Ce pluralisme n'est pas seulement une garantie de liberté individuelle : il conditionne l'efficacité économique puisqu'il permet l'expression et la formulation des besoins économiques, leur revendication et parfois leur résolution. Processus démocratique et croissance économique sont donc indissociables puisque les deux processus se nourrissent mutuellement. Amorcée par la philosophie pragmatiste, longtemps évincée par une approche positiviste préoccupée par la recherche d'une solution ultime et objective – dont la théorie du bien-être représente l'apogée –, cette conception pluraliste de la justice sociale tend aujourd'hui à être réhabilitée⁽²⁾.

(2) Pour des travaux en langue française, citons en particulier J. Affichard et J.-B. de Foucault (1995), S. Mesure et A. Renaut (1999) et J.-M. Monnier (1999).

Comment mettre en œuvre une justice sociale pluraliste ?

La réponse de l'économie solidaire

Sen ne se prononce pas, ou peu, sur les moyens de susciter un dialogue social efficace. Il est conscient des difficultés, mais se contente d'évoquer l'importance de l'action collective, le rôle du multipartisme et la nécessité

(3) Voir, par exemple, J. Affichard et J.-B. de Foucault (1995), J.-M. Monnier (1999).

d'une opposition organisée (Sen, 2000 *b*, p. 160 *sqq.*). Une première piste, suggérée par Robert Salais (1998) lorsqu'il cherche à prolonger la théorie des capacités de Sen ainsi que par d'autres travaux qui reconnaissent les limites d'une justice universaliste⁽³⁾, consiste à faire appel à la décentralisation et la déconcentration de l'offre publique de justice. Déjà à l'œuvre dans plusieurs domaines, de manière inégale selon les pays en fonction du degré de décentralisation, ce mode d'allocation des biens et des droits, qualifiée par Jon Elster de « *justice locale* », ne peut être que partiel et conditionné à sa capacité à pallier les incomplétudes d'une justice redistributive globale, celle-ci étant chargée de veiller à d'éventuelles inégalités entre les niveaux locaux et de limiter une trop forte souveraineté locale (Elster, 1992). Une seconde piste, complémentaire de la première et plus ambitieuse, consiste à penser conjointement la démocratisation de l'économie que Sen appelle de ses vœux avec une démultiplication des formes de protection sociale. Cela revient à parier simultanément sur une protection sociale plurielle et sur une économie plurielle, en misant sur une répartition des responsabilités entre marché, autorités publiques et société civile. L'idée n'est en fait pas complètement nouvelle : elle ne fait que renouer avec la pensée associationniste de la fin du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle, développée aussi bien par la philosophie pragmatiste, en particulier celle de John Dewey (Bazzoli, 1994 ; Chanial, 2001), que par des socialistes comme Marcel Mauss ou des libéraux comme Alexis de Tocqueville (Ferraton, 2002). Si elle apparaît en filigrane dans les travaux de Sen, elle est beaucoup plus explicite chez les théoriciens de la justice qui se réclament d'un « *libéralisme communautaire* » et dont Michaël Walzer est le chef de file (Chanial, 2001). Cette idée de pluralisme et de démocratisation de l'économique par la société civile est également au cœur des pratiques se réclamant de l'économie solidaire. Une piste possible – c'est du moins l'hypothèse défendue ici – consiste à dépasser les frontières usuelles entre le privé-domestique et le public, entre le monétaire et le non-monétaire, et à encourager la création d'espaces intermédiaires. L'économie solidaire propose cette voie. Nul ne songe à contester la pertinence d'une liberté exprimée en termes de droits formels. Si celle-ci est incontournable et qu'il reste encore de nombreux efforts à faire pour l'étendre, notamment au Sud, elle n'en reste pas moins insuffisante. Si conquérir des droits reste un préliminaire incontournable, les faire vivre doit être l'objectif à atteindre. A ne pas s'interroger sur leur mise en pratique, on court le risque d'aboutir à une autonomie inachevée, voire sans consistance. L'économie solidaire répond à plusieurs enjeux décisifs pour l'égalité entre hommes et femmes.

Les enjeux de l'économie solidaire par rapport aux inégalités de genre

Tout d'abord, elle participe à la revalorisation des comportements de soin à autrui et de réciprocité ; reconnaître que ces comportements participent au bien-être individuel et social et qu'ils sont un facteur d'épanouissement

personnel est vraisemblablement le seul moyen de parvenir à un partage plus égalitaire des obligations familiales. Réduire le don à une prétendue vertu féminine revient à leur assigner l'essentiel des obligations familiales, or on sait bien que c'est dans la division sexuée du travail domestique que réside le nœud des inégalités, l'épicentre de la domination masculine. En outre, reconnaître la nécessité des pratiques réciprocatrices est aujourd'hui le seul moyen de sortir du dualisme Etat-marché, dont on est bien obligé d'admettre qu'il n'est plus à même de fournir des réponses à la montée des inégalités et aux difficultés d'intégration sociale. Au Nord, le cercle vertueux de l'époque fordiste reposant sur la synergie Etat-marché n'est plus qu'une parenthèse de l'histoire. Au Sud, cette synergie n'a jamais réellement fonctionné. Pallier l'épuisement ou l'inexistence des ressources publiques n'est pas le seul enjeu. Le don contre-don, Marcel Mauss l'a remarquablement montré, est à la base du fonctionnement de toute société, quelle qu'elle soit. Tout simplement parce que l'existence et la dignité de chacun d'entre nous passent par cette triple capacité à donner, à recevoir et à rendre et parce que la cohésion sociale repose sur l'aptitude des personnes à échanger sur la base de réciprocités.

Ensuite, les pratiques d'économie solidaire reposent sur la synergie entre liberté économique et liberté politique et se présentent comme des lieux de dialogue social. C'est en dépassant les frontières usuelles entre espaces privés-domestiques et espaces publics que ce dialogue social est possible. Hier, dans les sociétés dites modernes, l'espace public était le lieu par excellence de la liberté, de l'égalité et du progrès. Il n'était donc pas concerné par ce qui se jouait dans l'espace privé, par ses égoïsmes, ses injustices ou même ses violences, négatrices de l'autonomie individuelle. On assiste aujourd'hui à un brouillage des frontières. Que l'Etat de droit se préoccupe des injustices intrafamiliales est déjà un premier pas. Mais les personnes elles-mêmes ont besoin d'espaces intermédiaires, propices à une forme d'autogestion collective des problèmes particuliers de chacun ainsi qu'à l'expression et à la revendication des besoins. En facilitant la lisibilité des inégalités et la reconnaissance de leur caractère multidimensionnel, ces espaces jouent en quelque sorte une justice de proximité, au sens où ils adaptent les droits formels aux exigences locales, en répondant à une triple finalité : évaluer l'autonomie réelle des personnes, les aider à prendre conscience de leurs droits et à convertir ces droits en réelles potentialités et enfin concilier la promotion de l'idéal d'autonomie avec celle d'appartenance. La pertinence de l'économie solidaire consiste précisément à articuler une justice de proximité avec une justice globale, en participant – ou du moins en tentant de participer – à la transformation des politiques publiques. Cette articulation est l'une de ses spécificités : c'est précisément parce qu'elle est ancrée dans le quotidien des personnes qu'elle peut avoir un rôle d'interpellation des autorités publiques qui réponde réellement aux besoins et aux attentes des personnes. Cette articulation est délicate ; elle peut difficilement être proclamée et elle est souvent le fruit d'un lent cheminement, de compromis

entre différents acteurs dont résulte un équilibre fragile sans cesse remis en question entre trois pôles, celui de l'individuel, celui du collectif et celui du général.

Au Sud, l'exemple de la microfinance

Au Sénégal, comme dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, des espaces intermédiaires, souvent spécifiquement féminins, ont toujours existé. Pour faire face à leurs multiples tâches domestiques et agricoles ainsi qu'à leurs obligations rituelles et religieuses, les femmes n'ont pas eu d'autre choix que celui de s'organiser. Le mouvement collectif féminin ne date donc pas d'aujourd'hui. En revanche, il évolue dans un contexte qui, lui, a changé. Encouragés et soutenus à la fois par les autorités publiques – qui n'hésitent pas à « responsabiliser » les populations pour pallier leur propre inefficacité –, par des pouvoirs politiques et religieux constamment en quête de clientèle et, enfin, par les politiques d'aide au développement attentives aux plus pauvres – donc aux femmes –, les groupes féminins vivent aujourd'hui une réalité inédite et bénéficient de moyens sans précédent. Si ces partenariats offrent aux femmes de nouvelles opportunités, leur légitimité interroge. Le cas de la microfinance, présentée de plus en plus à l'échelle internationale comme un outil d'émancipation et de promotion de la condition féminine, est particulièrement symptomatique des potentialités et des limites de l'action collective féminine.

A travers l'offre de services financiers de faible montant (l'accent est mis sur l'offre de crédit)⁽⁴⁾, les objectifs visés sont multiples : augmenter les revenus des femmes et faciliter leur indépendance financière (en particulier par rapport au crédit dit usurier), stabiliser et professionnaliser leur activité entrepreneuriale, mais aussi, et peut-être surtout, améliorer leur statut au sein de la famille, renforcer l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes ou encore favoriser leurs capacités d'auto-organisation et donc d'expression et de revendication. Dans l'histoire du crédit aux pauvres⁽⁵⁾, s'adresser aux femmes est plutôt inédit. Alors qu'elles étaient délibérément exclues des premières expériences, qu'il s'agisse des banques de développement ou du mouvement coopératif (Fournier et Quedraogo, 1996), elles représentent aujourd'hui une clientèle privilégiée. D'après les statistiques de l'International Food Policy Research Institute (Ifpri)⁽⁶⁾ portant sur l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, les femmes représentent 45 % de la clientèle (Lapenu et Zeller, 2001). Concernant l'Afrique de l'Ouest, la dernière base de données réalisée par le BIT donne des résultats similaires (44 %), et sur les 174 dispositifs inventoriés, 46 (soit 26 %) sont destinés exclusivement à des femmes (BIT-BCEAO, 1999). Dans quelle mesure la microfinance est-elle un moyen de favoriser la liberté féminine, celle-ci étant entendue non pas seulement comme accès à des droits formels, mais comme réelle capacité à agir et à penser ? Nos enquêtes, menées auprès d'un dispositif de microfinance

(4) Trois critères définissent la microfinance : faible montant, courte durée et clientèle, en premier lieu, d'exclus des banques commerciales. Le seuil maximal généralement retenu est de 15 000 euros dans les pays du Nord, de 1 000 euros dans les pays du Sud, mais les montants peuvent être beaucoup plus faibles, en particulier pour les femmes. D'après les statistiques de l'Ifpri, le montant moyen est de 268 dollars et représente en moyenne 62 % du PNB par habitant (Lapenu et Zeller, 2001). Dans le programme féminin sur lequel nous avons travaillé au Sénégal, le montant des prêts varie entre 7 et 90 euros.

(5) Sur ce point, voir D. Vallat (1999).

(6) A l'heure actuelle, cette base de données est, semble-t-il, la plus complète. Elle vise à recenser l'ensemble des organismes de microfinance existant en Afrique, en Amérique latine et en Asie, en retenant comme critère les organismes délivrant des prêts inférieurs en moyenne à 1 000 dollars (Lapenu et Zeller, 2001).

spécifiquement féminin mis en œuvre par le Crédit mutuel du Sénégal, mettent en évidence des effets contrastés, confirmant les résultats obtenus par d'autres travaux.

Améliorer le quotidien, lutter contre la dépendance et stabiliser les activités commerciales

D'un point de vue individuel, on observe que la microfinance est avant tout un moyen d'améliorer le quotidien en permettant aux femmes de s'affranchir de certains liens de dépendance et de stabiliser une activité génératrice de revenu. Du fait de taux de rentabilité élevés (généralement compris entre 50 et 100 %), le microcrédit génère des excédents qui peuvent être importants. Une part élevée de ces excédents – près de 50 % en moyenne –, et souvent une part du crédit lui-même, est affectée à des dépenses qui améliorent sensiblement le quotidien, même si elles peuvent être qualifiées de « non productives » : alimentation, santé, éducation⁽⁷⁾.

Eviter la décapitalisation et limiter la dépendance à l'égard de l'entourage sont également des effets évoqués par les femmes. Pour bon nombre d'entre elles, l'accès au microcrédit est un moyen d'éviter le recours au crédit usurier. Le sentiment d'autonomie qui en résulte ressort avec force des témoignages : les femmes se sentent « *plus à l'aise* », « *moins liées* », « *moins obligées* ». Elles disent aussi qu'elles se « *débrouillent* » mieux et qu'elles ont moins à « *quémander* ». Or, une femme qui ne « *quémande* » pas est davantage respectée. C'est donc en termes d'économies réalisées et non de revenus générés qu'il faut raisonner, spécialement en milieu rural. Avant l'accès au microcrédit, soit l'activité n'avait pas d'existence, soit elle était financée à partir d'un crédit fort onéreux ou encore de la vente de produits agricoles normalement destinés à la consommation familiale et, bien souvent, les bénéfices sont dédiés en partie au remboursement de certaines dettes⁽⁸⁾.

Enfin, l'effet le plus marquant porte sur la stabilisation de l'activité de celles qui, jusque-là, étaient exposées à une anxiété permanente quant à la probabilité de continuité de leur commerce. Ce résultat va à l'encontre de bon nombre d'études d'impact qui concluent à la portée limitée de la microfinance en termes d'accumulation. Nos constats montrent que l'on assiste à certaines formes d'accumulation par capitalisation des fonds de roulement commerciaux, ou tout au moins à une stabilisation de l'activité. Ce processus s'observe en particulier lorsque les emprunteurs ont un accès répété au crédit de court terme (Doligez, 2002), et à condition qu'il ne se transforme pas en relation de dépendance à l'égard de l'organisme de microfinance (Diarra Doka, 1998). Lorsque le crédit est destiné à des groupes d'emprunteurs, il arrive aussi que le groupe se saisisse de cette opportunité pour développer une activité régulière de crédit à l'égard de ses membres. C'est ce que nous avons constaté au Sénégal : la microfinance participe pour une très large part à l'émergence de tontines de type « épargne-crédit permanent », en ce qu'elle permet aux femmes de disposer constamment d'une somme destinée à être réinjectée régulièrement dans leur activité, ce qui confère à celle-ci une certaine continuité⁽⁹⁾.

(7) De plusieurs études longitudinales, il ressort que les effets sont parfois de long terme. Ce constat a été fait dans le domaine de la sécurité alimentaire au Ghana, celui de l'éducation au Cameroun (Schrieder et Sharma, 1999), ceux de la santé, de l'habillement et de la construction au Bangladesh (Doligez et Le Bissonais, 1996) et en Guinée (Doligez, 2002).

(8) Ce constat a également été fait pour les clientes de la Sewa en Inde et au Sri-Lanka (Schrieder et Sharma, 1999), pour celles de la Grameen Bank au Bangladesh, celles des caisses autogérées du pays dogon et de Kafo Jiginew au Mali ou encore celles des caisses villageoises de la plaine des Jongs au Vietnam (Doligez et Le Bissonais, 1996). Nous ne reprendrons pas ici les données chiffrées (taux de rentabilité du crédit, marges mensuelles, etc.). Pour plus de détails, voir Guérin (2000) et, pour un résumé, voir Guérin (2001).

(9) Pour plus de détails, voir Guérin (2002 a).

Mais aussi des risques de dérives : l'ambivalence de l'action collective

Si la microfinance est donc un moyen d'améliorer le quotidien, de limiter la dépendance et de stabiliser les activités commerciales, elle peut également engendrer certaines dérives. Divers travaux se sont focalisés sur les dérives intrafamiliales : certaines études ont par exemple montré que le crédit était en fait souvent contrôlé par les époux ou les frères des clientes⁽¹⁰⁾ ; d'autres ont mis en évidence le fait que le microcrédit conduisait à alourdir encore davantage leurs responsabilités, les hommes arguant de ce « privilège féminin » pour se désengager de leurs propres obligations⁽¹¹⁾. Nos propres observations ont plutôt porté sur les risques de dérives au sein des groupements féminins. En termes d'action collective, les effets de la microfinance sont en effet très ambivalents. L'hétérogénéité des groupements féminins doit absolument être prise en compte : celle-ci tient tout d'abord au contexte, urbain ou rural, et à la taille des groupes. Par exemple au Sénégal, certains sont très restreints et se limitent à une dizaine de femmes, tandis que d'autres en rassemblent plusieurs centaines, en particulier en milieu rural. Cette diversité tient ensuite aux activités menées, depuis l'import-export jusqu'à l'organisation de manifestations religieuses ou politiques en passant par les « causeries », moments d'échanges et de discussions sur des sujets extrêmement variés. Au cours de la même rencontre, tout en brochant leurs costumes en vue de la prochaine fête et entre deux plaisanteries souvent guère complaisantes à l'égard des hommes « *qui ne font rien* », les femmes peuvent aborder tour à tour la question de la contraception, les problèmes de sécurité dans le village ou encore la place de la femme dans la religion musulmane. De cette diversité découlent différents degrés d'autonomie intellectuelle et financière, de cohésion sociale et de dynamisme économique. Dans certains cas, on assiste à la mise en place de véritables filières commerciales où les femmes règnent en maîtres. L'appartenance au groupe permet aux femmes de réunir un capital de départ, d'effectuer des achats groupés, de négocier les prix et de limiter les déplacements. C'est aussi un moyen de faciliter la prise de distance à l'égard d'obligations conjugales ou communautaires jugées parfois oppressantes, en particulier pour celles qui optent pour le célibat. Pour certaines femmes, l'activité économique menée grâce au groupe est leur seule source de revenu. Les groupes assurent également une fonction d'expression et de revendication des besoins des femmes auprès de l'environnement institutionnel local, qu'il s'agisse des autorités publiques ou du milieu de l'aide au développement. Certains parviennent à négocier la mise en place d'infrastructures sanitaires et sociales, des mesures de sécurité locales, l'amélioration des conditions d'approvisionnement des produits vivriers, etc., et jouent ainsi un rôle décisif en matière de développement local.

Inversement, certains groupes ne sont que des coquilles vides, créés uniquement dans le but de capter des financements extérieurs ou d'asseoir l'autorité politique de quelques-unes. A ce premier risque, on peut ajouter celui d'une forte hiérarchie susceptible de bloquer toute aspiration

(10) Voir en particulier Goetz et Gupta (1996).

(11) Ce point est évoqué par M. Diarra Doka (1998), F. Doligez (2002) et L. Mayoux (1999), mais sans que des études précises, à notre connaissance, aient été menées.

personnelle. Des femmes en situation de dominées peuvent être poussées à adhérer et à bénéficier d'un crédit alors qu'elles n'en ont pas besoin. Pour le choix de l'activité financée, elles ont tendance à imiter celles qui réussissent, mais sans disposer nécessairement des mêmes avantages (transport gratuit, avantages préférentiels chez les fournisseurs, clientèle déjà bien établie, etc.) et sont parfois condamnées à s'endetter ailleurs afin de rembourser et d'éviter ainsi l'opprobre. A l'inverse, personne n'ira faire pression sur une présidente de groupe qui utilise le crédit pour financer le mariage de sa fille. Pour cette raison, et en dépit des nombreux avantages de l'action collective évoqués plus haut, nombreuses sont les femmes qui manifestent une préférence pour le prêt individuel.

Ces différents constats ne doivent pas conduire à abandonner l'idée d'une offre spécifiquement féminine ; ils incitent simplement à être vigilant sur les différents dangers et dérives possibles. Le premier enseignement porte sur les limites du développement « par le bas ». Par ailleurs, reconnaître le rôle des organisations « à la base », telles que les groupes féminins, ne doit pas conduire à sous-estimer la responsabilité des Etats et des organisations internationales comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. S'il semble tout à fait légitime et justifié de soutenir l'émergence et le renforcement de ces initiatives, leur attribuer la responsabilité de pallier les défaillances de gouvernance des Etats et d'éponger les coûts sociaux des plans d'ajustement structurel semble pour le moins contestable. D'une part, les acteurs d'une société civile (groupes locaux tels que les groupes féminins, ONG) ne peuvent agir sans un cadre institutionnel minimal et, d'autre part, ils ne peuvent suffire à eux seuls à restaurer à la fois l'efficacité des gouvernements et celle des marchés. En même temps, l'enjeu de l'économie solidaire est décisif : c'est le seul moyen pour les femmes d'accéder à des droits fondamentaux en matière de santé, d'éducation et d'activités génératrices de revenus. Penser la légitimité et la pérennisation de la microfinance en termes d'économie solidaire, au sens d'un partage des responsabilités entre Etat, marché et société civile et d'un ancrage politique des pratiques de financement, est un moyen d'éviter les dérives évoquées. Certaines expériences vont dans ce sens et ont été observées en Asie, notamment en Inde⁽¹²⁾ : elles sont beaucoup moins médiatisées que la Grameen Bank au Bangladesh ou que la Bank Rakyat Indonesia en Indonésie, alors qu'elles mériteraient d'être mieux connues pour leur capacité à ancrer l'offre de services financiers dans un processus démocratique.

(12) Voir par exemple Palier (2003), Servet (2003 a).

Au Nord, l'exemple de la médiation

Au Nord, ces espaces intermédiaires ne font qu'émerger. Fidèle à une tradition républicaine universaliste, l'Etat français s'est toujours méfié de la reconstitution potentielle de communautés, au sens de tout groupe intermédiaire entre l'Etat et les citoyens pris individuellement, susceptible de

menacer sa propre légitimité. La vie publique ne reconnaît donc que des individus dépouillés de leur appartenance sexuelle, religieuse ou ethnique. A la sphère privée de cultiver cette diversité ; à chacun de développer dans sa sphère intime et domestique ce qu'il estime être sa propre conception du bien. Afin de respecter l'individualité de chacun, la sphère publique se doit d'être neutre et c'est au nom de la préservation et de la protection de l'autonomie individuelle qu'est postulée la séparation entre sphère privée et sphère publique. Cette séparation est avant tout un idéal normatif ; de nombreux travaux se sont attachés à montrer le glissement des frontières et la manière dont les femmes, de tout temps, ont investi l'espace public ⁽¹³⁾. Depuis déjà plusieurs décennies, il semblerait que ce glissement soit de plus en plus ressenti comme une nécessité, comme en témoignent les multiples initiatives qui vont dans ce sens, observées ici et là depuis une vingtaine d'années. En France, plusieurs travaux ont mis en évidence l'émergence d'espaces intermédiaires : ils visent la prise en charge des services de la vie quotidienne (Eme et Laville, 1994), la résolution de problèmes de logement, en particulier sous la forme de régies de quartier (Eme, 1997), l'autoproduction (Cérézuelle et Roustang, 1998) ou encore l'insertion et l'accès à l'emploi des jeunes des banlieues (Roulleau-Berger, 1997). Certaines de ces expériences sont spécifiquement féminines. Face à la pénurie d'infrastructures de soins aux personnes dépendantes (jeunes enfants et personnes âgées), les femmes créent des crèches parentales (Laville, 1992). En milieu rural, les femmes d'agriculteurs se regroupent pour lutter contre l'isolement et obtenir un statut, diversifier les activités agricoles familiales ou en développer de nouvelles, en particulier dans le domaine des services de proximité et dans celui de l'agrotourisme, participant ainsi à la préservation et à la valorisation de leur territoire (Semblat, 1998). Dans les banlieues, les femmes, souvent d'origine étrangère, décident d'entreprendre collectivement, par exemple en créant des restaurants de quartier. Face à un marché de l'emploi salarié peu accessible, c'est pour elles la meilleure façon de mener une activité rémunérée, de surcroît compatible, grâce à sa souplesse, avec les exigences familiales (Hersant, 2002). D'autres initiatives, qui s'inscrivent dans le mouvement des Femmes-relais, visent simplement à résoudre des problèmes de vie quotidienne et à améliorer les relations avec les administrations. Cherchant à pallier l'énorme fossé qui sépare certaines catégories de population de leur environnement institutionnel, elles facilitent l'accès à l'information et aident les habitants à prendre conscience de leurs droits et à les faire valoir, cela aussi bien dans le domaine scolaire que dans ceux de la santé ou de la justice. Se positionnant comme intermédiaires entre parents d'élèves et milieu scolaire, elles facilitent un dialogue de temps en temps difficile. Ravivant la fonction d'écrivain public, elles assument des missions de traduction, d'interprétariat, d'aide à la rédaction du courrier et des formulaires administratifs. Parfois elles mettent en place des cagnottes locales, destinées à soulager les familles confrontées à des dépenses imprévues.

(13) Voir par exemple M. Perrot (1991)

Dépasser l'opposition entre espace public et espace privé

Toutes ces initiatives ont pour point commun de répondre à des besoins non couverts, en créant des espaces intermédiaires entre le privé-domestique et la vie publique. Pour les plus démunies, c'est un moyen d'accéder aux droits fondamentaux, et pour d'autres, de concilier vie familiale et vie professionnelle et donc de concrétiser le droit à l'emploi. C'est en ce sens que ces espaces peuvent être définis, *a priori*, en termes de justice de proximité. Il reste à savoir comment concrètement s'exerce cette forme de justice et, surtout, comment elle est vécue par les femmes. Nous nous appuyons ici sur l'analyse de l'association des Ecoles de consommateurs, présente dans la région Nord-Pas-de-Calais, qui propose aux populations locales un lieu d'information, de formation et d'expression autour des problèmes de la vie quotidienne, en particulier ceux liés au budget familial. Nos observations montrent que, bien au-delà d'actions ponctuelles, ces espaces aident les femmes à être davantage actrices de leur vie et à retrouver une certaine dignité. Ils autorisent la construction d'une identité, non pas héritée et imposée par la norme et les traditions, mais choisie et revendiquée. La médiation se révèle particulièrement nécessaire face aux tensions rencontrées par la construction de l'identité féminine : le statut d'individu autonome, décidant de sa vie à l'égal de l'homme, auquel les femmes ont désormais le droit d'accéder, est-il compatible avec celui de mère oblatrice, pourvoyeuse de bonheur et de confort, imposé aux femmes durant des millénaires ? Est-ce légitime qu'une mère de famille monoparentale soit « assistée » pour élever ses enfants ? Face aux questions posées par l'existence de plus en plus fréquente de formes familiales « atypiques », ces espaces se présentent comme des lieux de discussion et de dialogue, la rencontre et l'échange permettant d'apaiser les sentiments de honte et de culpabilité. Ces espaces autorisent ensuite une familiarisation ou une refamiliarisation avec la réciprocité, sans laquelle aucune vie en groupe ni en société n'est possible. L'appartenance à un collectif approuvant et validant leurs choix autorise l'adoption de normes compatibles avec l'élaboration de projets personnels et, par conséquent, atténue les conflits internes auxquels les femmes sont confrontées. Enfin, ces espaces permettent de donner du sens à un environnement institutionnel de plus en plus complexe. Ils rétablissent un lien entre cet environnement et le « monde vécu » des femmes. Les informations nécessaires aux démarches de la vie de tous les jours acquièrent du sens ainsi qu'une certaine légitimité.

Quelle légitimité ?

La pertinence et la légitimité de ces expériences reposent toutefois sur un équilibre fragile sans cesse soumis à l'épreuve. La plupart de ces expériences reposent sur le leadership de quelques femmes ; leur présence est décisive puisqu'elle garantit l'existence même de ces expériences, mais elle porte en elle les pièges inhérents à tout jugement de proximité (Le Clainche et Outin, 1999 ; Thévenot, 1995). Que penser ensuite du caractère quasi exclusivement féminin du dispositif ? N'est-ce pas le meilleur moyen de renforcer

les responsabilités féminines en matière de budget familial et plus largement en matière d'obligations familiales, puisque la question des enfants est, elle aussi, très abondamment évoquée? Au risque de décevoir le lecteur, nous estimons qu'il ne saurait y avoir de justification unique et définitive. Dans certaines circonstances, la spécificité féminine se justifie dans la mesure où elle répond à une demande. Si certaines femmes ont retrouvé une certaine estime d'elles-mêmes, c'est précisément parce qu'elles se sont regroupées entre femmes. Elles n'hésitent pas à le reconnaître: c'est ainsi qu'elles peuvent s'exprimer en toute liberté sur leur vie affective et familiale, le poids des tâches matérielles, la gestion du stress, etc.⁽¹⁴⁾

Il ne s'agit pas pour autant d'énoncer des droits collectifs et de plaider pour un droit spécifiquement féminin, encore moins un droit pour les femmes pauvres, à suivre des cours d'économie ménagère. S'en tenir à des groupes locaux de réflexion et d'échange féminins ne ferait que les cantonner dans leurs particularités. Pour que la démarche soit plausible, il faudrait que ces groupes soient une ouverture et un tremplin vers la société civile, un moyen d'exprimer publiquement leurs difficultés. Au-delà d'actions ponctuelles permettant d'alléger le poids des obligations dont les femmes se sentent investies, que peut-on en attendre en matière de changement institutionnel? A l'instar du mouvement de l'économie solidaire dans son ensemble, la question clef est bien celle-ci: s'agit-il uniquement d'espaces communs de gestion ou bien peut-on y voir de véritables modes d'interpellation des politiques publiques (Fraisie, 2002)?

A l'instar de toute action associative, les relations avec les autorités publiques, principaux bailleurs de fonds, reposent sur un équilibre toujours instable: comment parvenir à l'institutionnalisation sans subir une instrumentation? Chaque Ecole fonctionne en partenariat avec de multiples organisations publiques et parapubliques, l'objectif étant d'améliorer les services offerts aux publics défavorisés et de mieux les coordonner. Chaque partenaire essaie d'imposer ses propres objectifs. Lorsque c'est la caisse d'allocations familiales, l'attention se porte sur les familles avec enfants et sur les mères de famille monoparentale; limiter le surendettement et la dépendance à l'égard des prestations sociales est le principal objectif. Lorsque c'est une municipalité dans le cadre des contrats de ville, l'accent est mis sur la dynamique de quartier et sur l'essaimage associatif. Lorsque c'est le conseil général qui finance, maximiser le nombre de bénéficiaires du RMI participe du cahier des charges, ce qui oblige de temps à autre les animatrices à orienter le « recrutement » et à faire de la prospection. Cette rigidité tend à limiter la souplesse et la spontanéité du dispositif. Elle va également à l'encontre d'un facteur pourtant décisif dans la dynamique collective: l'hétérogénéité du public. Inversement, l'action des femmes interroge les pratiques et les dysfonctionnements des institutions. Ici, les élus locaux reconnaissent désormais que les femmes immigrées n'ont pas seulement besoin d'alphabétisation, mais qu'elles ont un réel potentiel entrepreneurial. Les responsables des caisses d'allocations familiales ont pris conscience qu'il était vain de lutter contre le surendettement par des cours de budgétisation et qu'il valait

(14) Le même constat a été fait concernant les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise spécifiquement féminins que l'on trouve aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord. La mise en réseau et les échanges entre femmes entrepreneurs apparaissent comme un point clef: discuter de *business plan*, obtenir de l'information sur des clients ou des fournisseurs potentiels, mais aussi partager des problèmes communs concernant la garde des enfants, l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle, la gestion du temps, etc. (Guérin, 2002 b).

mieux aider les familles à se (re)construire un projet de vie. Là, les représentants de la politique de la ville ne considèrent plus les mères de famille monoparentale comme des « mères défaillantes » ; ils ont appris à mesurer les contraintes auxquelles elles avaient à faire face et à évaluer leur potentiel de résistance et de dynamisme. Ailleurs encore, les femmes sont sollicitées par le personnel administratif pour l'aider à renouveler et à adapter les relations établies avec le public. Par exemple à Saint-Denis, les femmes de l'association des femmes-relais de Clichy-sous-bois interviennent dans la formation du personnel de la préfecture pour le pré-accueil des demandeurs de titre de séjour. A Marseille, les femmes de l'association Les Amies de l'espoir participent à la formation du personnel de la police pour la prévention de la toxicomanie. A un niveau territorial, on observe donc que l'action des groupes de femmes n'est pas sans effet sur l'action publique. Au-delà de l'amélioration du quotidien, l'économie solidaire est une voie possible pour penser le partage du travail et la réduction du temps de travail – présentés aujourd'hui comme l'une des clefs du plein-emploi – sans renforcer les inégalités préexistantes (Laville, 1999). Et par le biais des services de proximité, l'économie solidaire offre une opportunité inédite pour redéfinir le partage des obligations familiales sans raviver des formes de servilité dont les femmes ont péniblement réussi à se sortir (Lipietz, 2002).

Conclusion

Repenser l'articulation entre famille, « marché », autorités publiques et société civile : c'est en cela que l'économie solidaire offre des opportunités inédites. D'une part, l'existence d'espaces intermédiaires permet de socialiser et de mutualiser la prise en charge de problèmes qui incombaient jusque-là à la sphère privée, et donc essentiellement aux femmes. D'autre part, en permettant la formulation, l'expression et la revendication des difficultés rencontrées par certaines catégories de population mais ignorées, en particulier les femmes, ces espaces intermédiaires répondent au caractère foncièrement inégalitaire d'une justice universaliste, insensible et aveugle à de nombreuses formes d'inégalités. En même temps, nous avons longuement insisté sur ce point, l'ancrage politique de ces pratiques est loin d'être automatique, alors qu'il conditionne leur légitimité. En aucun cas il ne s'agit d'encourager le regroupement de femmes pauvres et de les inciter à se prendre en charge. Alléguer du dynamisme de l'action collective féminine dans le but de lui déléguer certaines missions d'intérêt général est fort séduisant, tant pour les Etats que pour les organismes internationaux. Et dans un contexte généralisé de pénurie de financements publics, ce risque est patent, sinon déjà à l'œuvre dans certains domaines. Nous avons évoqué des exemples d'action politique territoriale. Certaines expériences nationales spécifiquement destinées à améliorer la situation des femmes sont parvenues à se diffuser à l'étranger et montrent que la capacité des pratiques d'économie solidaire à peser sur l'intérêt général existe, même

si elle reste encore largement à confirmer. La marche des femmes contre la pauvreté au Québec, qui a été le lancement de la reconnaissance de l'économie solidaire au Québec, est maintenant une marche mondiale ; les banques du temps italiennes ont fait des émules un peu partout en Europe ; une banque solidaire de femmes indiennes a largement contribué à l'adoption en 1996 par l'Organisation internationale du travail d'une convention sur le travail à domicile et elle a donné le jour à une organisation internationale de défense des droits des travailleuses à domicile. Si la prudence est donc de mise, soutenir ce type d'action est en même temps primordial si l'on souhaite parvenir à élaborer des choix collectifs qui ne soient pas dictatoriaux, mais respectueux des préférences personnelles. En tant que support de l'expression et de la revendication des besoins des femmes, c'est ce type d'action collective qui peut permettre à la justice sociale non seulement de s'exercer, mais aussi de se construire dans une perspective plus démocratique et plus égalitaire. En définitive, le besoin d'Etat n'a probablement jamais été aussi nécessaire, mais sous d'autres formes. ●

Bibliographie

- Affichard J., Foucault J.-B. de** (édit.), 1995, *Pluralisme et équité, la justice sociale dans les démocraties*, Paris, Esprit.
- Bazzoli L.**, 1994, « Action collective, travail, dynamique du capitalisme : fondements et actualité de l'économie institutionnaliste de J. R. Commons », thèse de doctorat en sciences économiques, université Lyon 2.
- Buccolo E.**, 2002, « Les réseaux féminins en Sicile », intervention au séminaire « Femmes et économie solidaire », Crida, Paris, juin.
- Bureau international du travail (BIT), Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO)**, 1999, *Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés 1997-1998*, UEMOA, Dakar, OIT.
- Cérézuelle D.**, Roustang G., 1998, *Autoproduction et développement social*, Paris, Argo.
- Chanial P.**, 2001, *Justice, don et association, la délicate essence de la démocratie*, Paris, La Découverte, « Recherches ».
- Diarra Doka M.**, 1998, « Femmes et micro-économie au Niger : le petit crédit », in Preiskwerk (édit.), pp. 195-206.
- Doligez F.**, 2002, « Dix ans d'études de l'impact de la microfinance : synthèse de quelques observations de terrain », in Servet et Guérin (édit.), pp. 88-112.
- Doligez F., Le Bissonnais A.**, 1996, *Etude bibliographique*, programme régional d'appui aux opérations de crédit décentralisé, étude « Financement et développement », ministère de la Coopération, Iram, Paris, juin.
- Elster J.**, 1998, « Emotions and economic theory », *Journal of economic literature*, vol. XXXVI, mars, pp. 47-74.
- Elster J.**, 1992, *Local justice : how institutions allocates scarce goods and necessary burdens*, New York, Russel Sage Foundations.
- Eme B.**, 1997, « Aux frontières de l'économie : politiques et pratiques de l'insertion », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CIII, novembre-décembre, pp. 313-334.
- Eme B., Laville J.-L.** (édit.), 1994, *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, « Sociologie économique ».
- Ferber M., Nelson J.** (eds), 1993, *Beyond economic man, feminist theory and economics*, Chicago, London, Chicago University Press.
- Ferraton C.**, 2002, « L'idée d'association (1830-1928) », thèse de doctorat en sciences économiques, université Lyon 2.
- Folbre N.**, 1997, *De la différence des sexes en économie politique*, trad. E. Ochs (recueil de textes), Paris, Editions Des Femmes.
- Fougeyras-Schwebel D.**, 1994, « Entraide familiale : de l'universel au particulier », *Sociologie contemporaine*, n° 17, pp. 51-73.
- Fournier Y., Ouédraogo L.**, 1996, « Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique », *Revue Tiers Monde*, t. XXXVII, n° 145, janvier-mars 1996, pp. 67-83.
- Fraisse G.**, 2001, *Les deux gouvernements : la famille et la cité*, Paris, Folio.
- Fraisse L.**, 2002, « Espaces publics de proximité, économie solidaire et démocratisation de l'économie », communication au colloque « Sociologie économique », Association internationale des sociologues de langue française, Montréal, mai 2002.
- Goetz A.-M., Gupta R. S.**, 1996, « Who takes the credit? Gender, power and control over loans use in rural credit programs in Bangladesh », *World Development*, vol. 24, n° 1, pp. 45-63.
- Guérin I.**, 2003, *Femmes et économie solidaire*, Paris, La Découverte, « Recherches ».
- Guérin I.**, 2002 a, « Les pratiques financières des femmes entrepreneurs, exemples sénégalais », *Revue Tiers Monde*, octobre-décembre, n° 172, pp. 809-828.
- Guérin I.**, 2002 b, « La microfinance et la création d'entreprise par les chômeurs, la situation dans quelques pays européens et en Amérique du Nord », rapport pour le Bureau international

du travail et le secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire, Centre Walras, Lumiris, mars.

Guérin I., 2001, « Microfinance et autonomie féminine », Bureau international du travail, unité Finance et Solidarité, *Document de travail*, n° 32.

Guérin I., 2000, « Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité », thèse de doctorat en sciences économiques, université Lumière-Lyon 2.

Hersant M., 2002, « Les restaurants associatifs, facteurs de dynamisme, contraintes et limites », intervention au séminaire « Femmes et économie solidaire », Crida Paris, juin.

Hoffman E., Marius-Gnanou K., 2001, « L'approche genre dans la lutte contre la pauvreté : l'exemple de la microfinance », communication au colloque « Pauvreté et développement durable », novembre, chaire Unesco de l'université Bordeaux IV.

Irigaray L., 1995, « Femmes et hommes : une identité relationnelle différente », in Ephesia (coll.), *La place des femmes, les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte, pp. 137-142.

Krauss A., Osner K., 1999, « Sewa, Inde – L'accès au pouvoir et l'expérience de la Sewa », in Ired, *Peuples et pouvoirs, organisations populaires en marche, Afrique, Amériques, Asie*, Paris, L'Harmattan, « Ired », pp. 49-112.

Kymlicka W., 1999, *Les théories de la justice, une introduction (Contemporary political philosophy, an introduction, 1992)*, trad. M. Saint Upéry, Paris, La Découverte.

Lapenu C., Zeller M., 2001, « Distribution, growth and performance of microfinance institutions in Africa, Asia and Latin America », *FCND discussion paper*, n° 114, International Food Policy Research Institute, Washington, June.

Laville J.-L., 2000 a, « L'autre socialisme, entre utilitarisme et totalitarisme », *Revue du Mauss*, n° 16, second semestre.

Laville J.-L., 2000 b, « Le tiers secteur, un objet d'étude pour la sociologie économique », *Sociologie du travail*, n° 4.

Laville J.-L., 1999, Une troisième voie pour le travail, Paris, Desclée de Brouwer, « Sociologie économique ».

Laville J.-L., 1992, *Les services de proximité en Europe*, Paris, Syros.

Le Clainche C., Outin J.-L., 1999, « L'insertion dans une problématique de justice locale », in Monnier (édit.), *Dynamiques économiques de l'équité*, Paris, Economica, « Grands débats », pp. 149-174.

Lipietz A., 2002, « Un outil pour la libération des femmes », *Revue Mouvements*, « L'économie sociale et solidaire, un projet politique », n° 19, janvier-février, pp. 88-94.

Marius-Gnanou K., 1998, « L'impact des programmes de développement économique sur les femmes en milieu rural, le cas de l'Inde », in Preiswerk Y. (édit.), *Les silences pudiques de l'économie*. Genève, IUED-Unesco, pp. 177-194.

Mayoux L., 1999, « Microfinance and the empowerment of women, a review of the key issue », *Working paper*, n° 22, International Labour Organisation.

Méda D., 2001, *Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion.

Mesure S., Renaut A., 1999, *Alter ego, les paradoxes de l'identité démocratique*, Paris, Aubier.

Monnier J.-M. (édit.), 1999, *Dynamiques économiques de l'équité*, Paris, Economica, « Grands débats ».

Palier J., 2003, « Formes institutionnelles de la microfinance en Inde, les *self-help groups*, une innovation à manipuler avec précaution », in Servet J.-M., Guérin I. (édit.), *Rapport du Centre Walras 2003, exclusion et liens financiers*, Paris, Economica, à paraître.

Perrot M., 1991, « Sortir », in Duby et Perrot (édit.), *Histoire des femmes en Occident, le XIX^e siècle*, Paris, Plon, pp. 467-494.

Rouleau-Berger L., 1997, « Les mondes de la petite production urbaine », rapport au Plan urbain, au ministère de l'Enseignement et de la Recherche (programme ville-emploi) et à la direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, LEST, juillet.

Roustang G., 2002, *Démocratie: le risque du marché*, Paris, Desclée de Brouwer, « Sociologie économique ».

Ryckmas H., 2001, « Les associations féminines en Afrique: une décennie d'ajustement après la décennie de la femme », in Bisilliat et Verschuur (édit.), *Genre et économie: un premier éclairage*, Paris, L'Harmattan, « Cahiers Genre et Développement », Afed-EFI, n° 2, pp. 195-221.

Salais R., 1998, « A la recherche du fondement conventionnel des institutions économiques », in Salais, Chatel et Rivaud-Danset (édit.), *Institutions et conventions, la réflexivité de l'action économique*, Paris, Editions des Hautes Etudes en sciences sociales, pp. 255-292.

Schrieder G., Sharma M., 1999, « Impact of poverty reduction », *Savings and Development*, n° 1, XXIII, pp. 67-93.

Semblat A.-L., 1998, « Des femmes rurales, pionnières de l'économie quaternaire, exemples de pratiques en Europe », document de travail, Atelier de recherche sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes, Montréal, pp. 53-58.

Sen A. K., 2000 *a*, *Repenser l'inégalité (Inequality reexamined, 1992)*, trad. P. Chelma. Paris, Seuil.

Sen A. K., 2000 *b*, *Un nouveau modèle économique, développement, justice, liberté [Development as freedom, 1999]*, trad. M. Bessières, Paris, Odile Jacob.

Sen A. K., 1999 *a*, *L'économie est une science morale*, textes choisis et trad. M. Saint Upéry. Paris, La Découverte, « Cahiers libres ».

Sen A. K., 1999, « The possibility of social

choice », *The American Economic Review*, vol. 89, n° 3, pp. 349-378.

Sen A. K., 1993 *a*, *Ethique et économie (On ethics and economics, 1987)*, trad. S. Marnat. Paris, Puf, « Philosophie morale ».

Sen A. K., 1993 *b*, « Codes moraux et réussite économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 100, décembre, pp. 58-65.

Sen A. K., 1990, « Gender and cooperative conflicts », in Tinker (ed), 1990, *Persistent inequalities, woman and world development*, New York, Oxford, Oxford University Press, pp. 123-149.

Sen A. K., 1984, *Resources, values and development*, Cambridge-Mass., Harvard University Press, 547 p. (rééd. 1997).

Servet J.-M., 2003 *a*, « Modèles comparés de microfinance à partir d'expériences indiennes », communication au colloque du Réseau Asie, Paris, 24-25 septembre.

Servet J.-M., 2003 *b*, « Renoncer au mythe du marché pour penser des alternatives », *Cahier de l'IUED*, n° 14, à paraître.

Servet J.-M., Guérin I. (édit.), 2002, *Rapport du Centre Walras 2002, exclusion et liens financiers*, Paris, Economica.

Thévenot L., 1995, « L'action publique contre l'exclusion dans les approches pluralistes du juste », in Affichard et Foucauld (édit.), pp. 29-40.

Vallat D., 1999, « Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activités) », thèse de doctorat en sciences économiques, université Lumière Lyon 2.